

Enquête publique



Votre opinion nous intéresse !

Projet de Programme 2018-2022 du Plan d'Action National de Réduction des Pesticides (NAPAN)

Ce programme se compose du Programme fédéral et des Programmes régionaux (A1).

Dans le cadre de la Directive européenne sur l'utilisation durable des pesticides 2009/128/CE, une enquête publique commune et coordonnée est organisée du **09.02.2017 au 10.04.2017 inclus**

VOUS ÊTES INVITÉ À DONNER VOTRE AVIS SUR LES ACTIONS WALLONNES ET COMMUNES PROPOSÉES POUR PARVENIR À UNE UTILISATION DES PESTICIDES COMPATIBLE AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Les documents sont consultables via l'adresse internet www.NAPAN18-22.be ainsi que dans votre commune.

Vos observations écrites (datées et signées) peuvent être envoyées, pour le 10 avril 2017 au plus tard, à l'adresse suivante : NAPAN@health.fgov.be ou par la poste au *Dr Ir Vincent Van Bol, Coordinateur du Plan Fédéral de Réduction des Pesticides, Bureau 7D227, SPF SPSCAE, Place Victor Horta, 40/10, 1060 Saint-Gilles (Bruxelles).*

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous, à déterminer avec la personne de contact de votre commune.

Une permanence particulière sera organisée par votre commune. Les dates et heures correspondantes pourront être obtenues auprès de votre administration communale ou précisées ci-dessous dans le cadre réservé à cet effet.

Une séance de clôture sera organisée dans votre commune.

Cadre réservé à la commune :

Personne de contact :

Mme Chantal BASSIAUX

Coordonnées : Administration communale Tellin

rue de la Libération, 45

6927 Tellin

(service urbanisme)

Heures de permanence de consultation des documents :

du lundi au vendredi de 8h à 12h

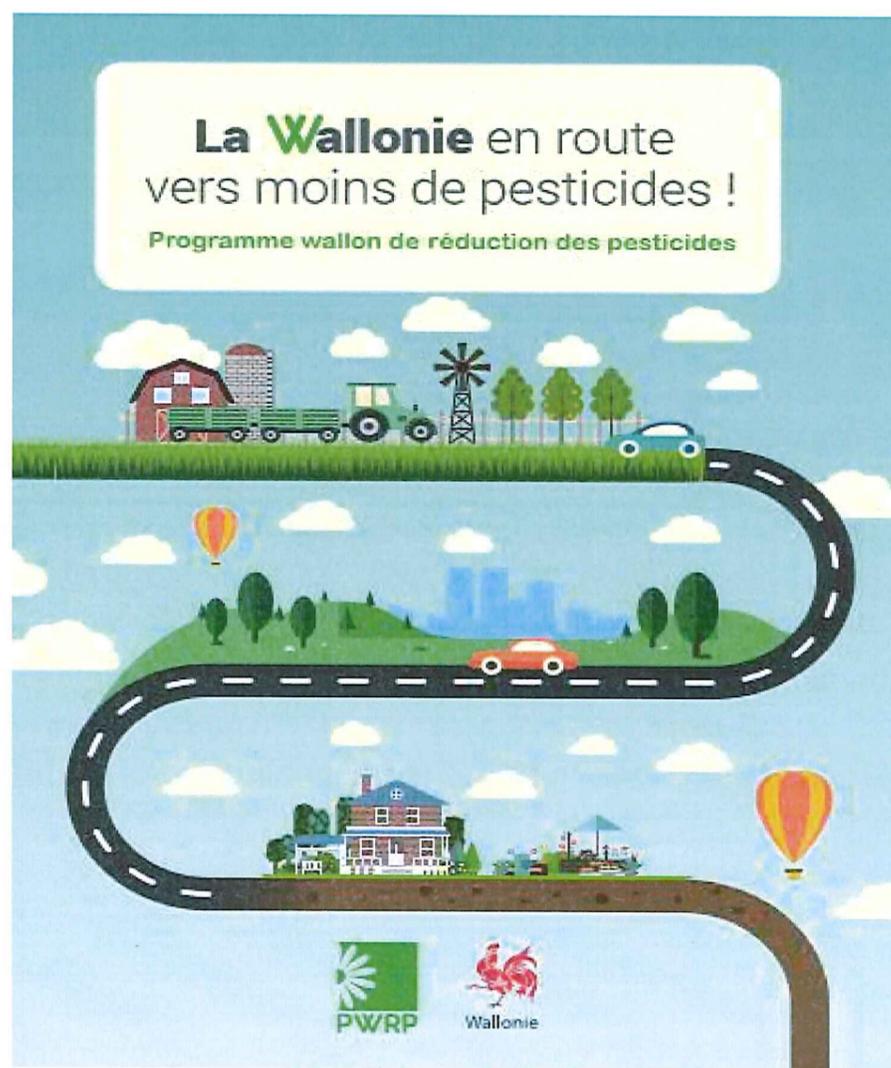
le mercredi / vendredi de 13h à 16h

et/ou sur rendez-vous

Date, heure et lieu de la séance de clôture de l'enquête publique :

Le 10 avril 2016 à 15h

Salle du conseil communal



ENQUÊTE PUBLIQUE

09 FÉVRIER
↓
10 AVRIL 2017

Conformément à la Directive-cadre Pesticides 2009/128/CE, les autorités fédérales et régionales proposent conjointement le Programme 2018-2022 du Plan d'Action National de Réduction des Pesticides (NAPAN). Il se compose du programme fédéral et des programmes régionaux. Le projet de plan d'action soumis à l'enquête propose diverses actions de nature à réduire les éventuels impacts de l'utilisation de pesticides sur la santé et l'environnement.

Votre avis nous intéresse !

Vous êtes invité à participer activement, via l'url www.NAPAN18-22.be, à la consultation publique coordonnée de ce programme et à y laisser vos commentaires. Les documents sont aussi consultables dans votre commune qui est également habilitée à recevoir vos observations.

Prenez directement contact auprès de votre commune afin de connaître les procédures de consultation mises en place.

Vous souhaitez réagir, donner votre avis ?

Vos observations écrites peuvent être envoyées, pour le 10 avril 2017 au plus tard, à l'adresse suivante : NAPAN@health.fgov.be ou par la poste au Dr Ir Vincent Van Bol, Coordinateur du Plan Fédéral de Réduction des Pesticides, Bureau 7D227, SPF SPSCAE, Place Victor Horta, 40/10, 1060 Saint-Gilles (Bruxelles).



Vlaamse
overheid